



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 20 MARS 2019, AU BUREAU DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE, SITUÉ AU 688 CHEMIN DU PARC-INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Saguay
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Jean Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
M. Sylvain Gélinas, substitut	Nominingue
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth- Nord
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (PARTIE 1)
 - 3.1. Affectation des surplus accumulés non réservés au 31 décembre 2018
 - 3.2. Présentation des états financiers au 31 décembre 2018 par la firme Amyot, Gélinas
4. PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019
5. CORRESPONDANCES
6. DÉVELOPPEMENT
 - 6.1. PGMR conjoint 2016-2020
 - 6.1.1. Déchets non conformes
 - 6.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie
 - 6.2.1. Lettre d'appui projet-pilote sacs compostables
 - 6.2.2. Mandat pour les études et les analyses



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.2.3. Tarification matière organique, projet-pilote
- 6.2.4. Demande de subvention – Fondation en environnement MRCAL
- 6.3. **Renouvellement de l'entente intermunicipale**
- 6.4. **Programme de subvention**
- 6.4.1. Étude de faisabilité pour la valorisation des biogaz (FMV)
- 7. **GESTION DES RESSOURCES**
- 7.1. **Ressources financières (PARTIE II)**
- 7.1.1. Présentation des états financiers au 28 février 2019
- 7.1.2. Approbation des comptes à ratifier
- 7.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental
- 7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 7.1.4. Demande d'aller en appels d'offres
- 7.1.5. Déclaration des intérêts pécuniaires et déclaration relative au recensement des parties apparentées à la Régie
- 7.1.6. Renouvellement de l'entente avec la RITL
- 7.1.7. Renouvellement de l'entente avec WSP, échéance 17 juillet 2019
- 7.2. **Ressources humaines**
- 7.2.1. Abolition du poste agent de communication et de bureau
- 8. **OPÉRATION**
- 8.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
- 9. **ENVIRONNEMENT**
- 10. **COMMUNICATION**
- 10.1. **Journée verte**
- 11. **INFORMATION**
- 11.1. **Rapport du directeur général**
- 12. **VARIA**
- 13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. René Pelletier, il est résolu :

R.3714
19.03.20

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en ajouter le point 12.1.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (PARTIE 1)

3.1. Affectation des surplus accumulés non réservés au 31 décembre 2018

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. M. Denis Charette, il est résolu :

R.3715
19.03.20

D'affecter les sommes suivantes du surplus accumulé non affecté au surplus accumulé affecté :

❶ Surplus affecté - Formation et mise opération (MO)	7 806,00 \$
❷ Surplus affecté – Suivi au PGMR	13 424,34 \$
❸ Surplus affecté – Matériaux secs	33 538,62 \$
❹ Surplus affecté – Budget 2019	100 000,00 \$

Pour un total de 154 768,96 \$

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

3.2. Présentation des états financiers au 31 décembre 2018 par la firme Amyot, Gélinas

M. Patrice Forget de la firme Amyot Gélinas présente le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 accompagné de M. Matthieu Ouimet.

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

D'accepter les états financiers annuels au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES

- **MMQ** (Ristourne annuelle)
- **RITL** (Avis d'intention pour le projet-pilote)
- **RITL** (Renouvellement de l'entente, levée et transport des recyclables à l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts)

6. DÉVELOPPEMENT

6.1. PGMR conjoint 2016-2020

6.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

6.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

6.2.1. Lettre d'appui projet-pilote sacs compostables

Considérant que la possibilité de recevoir pour compostage des résidus alimentaires collectés en sacs de plastique compostable suscite beaucoup d'intérêt auprès des nouvelles installations municipales de compostage, notamment pour desservir à l'échelle régionale le secteur des industries, commerces et institutions.

Considérant que les résidus alimentaires collectés en sacs de plastique ne sont pas autorisés au site de la RIDR puisque le MELCC juge ces intrants en sacs de plastique à risque de causer des nuisances d'odeurs, sans toutefois que des mesures sur le terrain ou des données scientifiques ne puissent démontrer le niveau de risque potentiel.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Considérant que SOLINOV a élaboré un projet de recherche pour documenter les émissions d'odeurs liées aux opérations de compostage des résidus alimentaires (en sacs et en vrac) les plus à risque, selon la technologie employée (andains retournés sur aire ouverte et piles statiques aérées sous abri), selon la saison (été versus hiver) et selon le mode de collecte en vrac versus en sacs de plastique compostable.

Considérant que SOLINOV a vérifié l'intérêt du MELCC et de RECYC-QUÉBEC lors de rencontres préalables et obtenu un accord de principe visant à soutenir la réalisation du projet. Puis, SOLINOV a soumis le projet à RECYC-QUÉBEC sous la forme d'une proposition spontanée intitulée « *Projet de recherche sur les émissions d'odeurs liées au compostage de résidus alimentaires collectés en sacs de plastique compostable* » afin d'obtenir le financement requis pour sa réalisation en 2019-2020.

Considérant que le projet nécessite l'accord et la collaboration technique d'organismes municipaux propriétaires d'installations de compostage qui opèrent selon les technologies ciblées pour les fins de la recherche et qui permettent la réalisation des campagnes d'échantillonnage sur le terrain.

Considérant que SOLINOV a identifié les installations de la RIDR (Rivière-Rouge) et de la RIGMRBM (Cowansville) et de la comme étant les plus appropriées pour le projet, selon le cadre établi, mais une autorisation du MELCC (directions régionales) est requise pour la réalisation du projet de recherche avec essais sur le terrain, selon l'unité centrale du MELCC.

Considérant que selon le cadre budgétaire établi avec RECYC-QUÉBEC, l'obtention des autorisations pour fins de recherche est à la charge de l'organisme municipal participant de même que l'analyse de l'impact odeur des résidus alimentaires en sacs via l'étude de dispersion des odeurs propre à un lieu de traitement et à sa localisation.

Considérant que SOLINOV a déposé une proposition à la RIDR pour réaliser la demande d'autorisation au MELCC visant à permettre la réception de résidus alimentaires en sacs de plastique compostable à des fins de recherche et d'expérimentation (art. 29 de la LQE) et pour analyser l'impact sur la dispersion des odeurs des nouveaux taux d'émissions qui seront obtenus pour ces intrants.

Considérant que la Régie considère que ce projet servira à un grand nombre d'organismes municipaux ayant un projet de compostage.

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3718
19.03.20

Que la RIDR appui ce projet de SOLINOV et de RECYC-QUÉBEC et accepte d'y participer en tant que site expérimental et de collaborer techniquement à sa réalisation par la réception des intrants visés et la mise en place des opérations de compostage nécessaires aux campagnes d'échantillonnage d'odeurs.

Que la RIDR s'engage à compléter auprès du MELCC la démarche d'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation pour permettre la réalisation du projet en 2019, dès que possible.

Que la RIDR demande à RECYC-QUÉBEC et le MELCC de financer les demandes d'autorisation nécessaires auprès du MELCC pour la réalisation du projet de recherche sur les sites des partenaires municipaux qui doivent collaborer pour en permettre la réalisation.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.2.2. Mandat pour études et analyses et demande de subvention

Considérant que le site de compostage du Complexe environnemental de la Rouge (CER) a une capacité résiduelle d'au moins 1000 t.m. et qu'il accepte les matières organiques des 10 municipalités propriétaires localisées dans les MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle tout en respectant son certificat d'autorisation;

Considérant qu'actuellement la certification d'autorisation de la RIDR ne permet pas d'accepter des sacs compostables à son site malgré le fait que le processus de compostage se fasse entièrement à l'intérieur en pression négative;

Considérant que l'acceptation de nouveaux propriétaires ou nouveaux clients au site de compostage du CER permettrait de diminuer les coûts d'exploitation et serait bénéfique autant au niveau économique qu'environnemental pour les utilisateurs actuels que ceux à venir;

Considérant que des municipalités non propriétaires du site de compostage ont manifesté leur intérêt à acheminer leurs matières organiques au site de compostage du CER à condition d'accepter les sacs compostables;

Considérant que l'offre de service de la firme Solinov pour un montant maximum de 20 000\$ (taxes en sus) permettrait de compléter auprès du MELCC la démarche d'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation;

Considérant que le projet-pilote permettrait de contribuer dans l'acceptation par le MELCC des sacs compostables au site de compostage du CER;

Considérant que la RIDR s'engage à contribuer en nature pour un montant équivalent de 5 000\$;

Considérant que les 10 propriétaires du site de compostage sont en accord avec le projet à condition d'aller chercher du financement du programme FARR ou autre.

Sur une proposition de Mme Kathy Poulin, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

R.3719
19.03.20

Que la RIDR dépose une demande de subvention au programme FARR ou autre d'un montant de 20 000\$ (taxes en sus) pour défrayer les coûts de la soumission de Solinov pour compléter auprès du MELCC la démarche d'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation pour permettre la réalisation du projet en 2019, et d'autoriser M. Marc Forget, directeur général à signer toute la documentation inhérente à cette demande.

Que la RIDR s'engage à compléter auprès du MELCC la démarche d'autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation pour permettre la réalisation du projet en 2019, accepte la soumission de Solinov pour un montant maximum de 20 000\$ (taxes en sus), et ce, conditionnel à une réponse positive aux demandes de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2.3. Tarification matières organiques, projet-pilote

Considérant que la résolution R.3599.18.01.17 stipule un coût de 92 \$ la tonne pour la disposition des matières organiques au site de compostage pour des organismes autres les municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds Environnemental

- #13502, WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET : 306,98 \$
- #13548, WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET : 884,09 \$

Sur une proposition de Mme Francine A. Bélisle, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 17 janvier au 28 février 2019 pour la somme de 1 191,07 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.3. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucune demande.

7.1.4. Demande d'aller en appels d'offres

Aucune demande.

7.1.5. Déclaration des intérêts pécuniaires et déclaration relative au recensement des parties apparentées à la Régie

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

Francine A. Bélisle	Georges Décarie	Alain Otto
Céline Beauregard	Gisèle Dicaire	René Pelletier
Robert Bergeron	Joseph Dydzak	Steve Perreault
Pascale Blais	Jean-Guy Galipeau	Maurice Plouffe
Steve Bouchard	Jacques Gariépy	Pierre Poirier
Nadine Brière	Sylvain Gélinas	Kathy Poulin
Claude Charbonneau	Marc L'Heureux	Linda Robert
Daniel Charette	Monique Monette-Laroche	Luc St-Denis
Denis Charette	Steven Larose	Benoit Thibeault
Pascal De Bellefeuille	Jean-Philippe Martin	Timothy Watchorn

Dépôt de la déclaration relative au recensement des parties apparentées à la Régie

Francine A. Bélisle	Georges Décarie	Marc L'Heureux
Céline Beauregard	Gisèle Dicaire	Monique Monette-Laroche
Robert Bergeron	Marc Forget	René Pelletier
Pascale Blais	Jean-Guy Galipeau	Steve Perreault
Daniel Charette	Jacques Gariépy	Kathy Poulin
Denis Charette	Sylvain Gélinas	Luc St-Denis
Pascal De Bellefeuille		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

7.1.6. Renouvellement de l'entente avec la RITL

Considérant que la Régie a conclu une entente d'un an avec la Régie des Trois Lacs (RITL) pour la levée et le transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts.

Considérant que l'entente prévoit la possibilité de renouveler jusqu'au 31 décembre 2019 sur accord des parties;

Considérant que la RIDR est d'accord pour renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2019;

Sur une proposition de Mme Monique M. Laroche, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

R.3726
19.03.20

De renouveler l'entente avec la RITL pour la levée et le transport de conteneurs de recyclage pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'au 31 décembre 2019 aux mêmes conditions que l'entente signée le 22 mars 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.7. Renouvellement de l'entente avec WSP, échéance 17 juillet 2019

Considérant que la Régie a conclu une entente de cinq ans, le 17 juillet 2014, avec WSP Canada Inc. pour la cession des biogaz générés par le lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

Considérant que cette entente prévoit la possibilité de renouveler cette entente pour une période additionnelle de 5 ans sur accord des parties;

Considérant que la RIDR est d'accord pour renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2023 (date d'échéance du programme SPEDE) pour une période d'environ quatre ans et demi (4,5 ans);

Considérant que le captage et la destruction des gaz d'enfouissement, notamment le méthane (CH₄), constituent une préoccupation importante de la Régie vis-à-vis la sécurité, la santé et l'environnement;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Régie, à titre de propriétaire exclusif des droits de biogaz produits par la décomposition anaérobie des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire (LES), de capter, éliminer et valoriser ces biogaz en réclamant la valeur économique de leur réduction;

Considérant que la Régie juge avantageux de céder ses biogaz à WSP afin que celle-ci procède au captage, à l'élimination, à la vente et à la valorisation des biogaz;

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3727
19.03.20

De mandater M. Marc Forget, directeur général et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe, à signer l'entente avec WSP Canada inc. pour la période du 17 juillet 2019 au 31 décembre 2023, et ce, conditionnelle à la poursuite du programme RSPEDE.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

7.2. Ressources humaines

7.2.1. Abolition du poste agent de communication et de bureau

Considérant que la MRCDL, en 2018, a retiré le volet de la communication à la Régie;

Considérant que la MRC n'a pas révisé son orientation en 2019;

Considérant que les tâches du personnel de bureau ont fait l'objet d'une réorganisation suite à l'automatisation du système informatique à la balance;

Sur une proposition de M. René Pelletier, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'abolir le poste agent de communication et de bureau et d'autoriser M. Marc Forget, directeur général à négocier les termes de fin d'emploi selon les barèmes entendus.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. OPÉRATION

8.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération

À suivre à la prochaine séance.

9. ENVIRONNEMENT

10. COMMUNICATION

10.1. Journée verte

La date prévue pour la journée verte est le 11 mai 2019.

11. INFORMATION

11.1. Rapport du directeur général

- Bilan, vente de la biomasse
- Absence du superviseur

12. VARIA

12.1. Ajout de protection assurance

Considérant que les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et leurs impacts sont majeurs.

Considérant que notre consultant en informatique nous recommande d'adhérer à cette protection;

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

D'adhérer à cette protection pour une prime de 1 500\$.

R.3728
19.03.20

R.3729
19.03.20



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Monique M. Laroche propose la levée de la séance à 21 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité


Robert Bergeron

Président


Marc Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge